

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12560

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de l'Orient 30

Objet de la demande : modifier le permis 11679 en ce qui concerne le revêtement de la façade au rez (soubassement non inclus)

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :

PRAS : zones de forte mixité

Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol (PPAS) « BLOCS 619 EN PARTIE, 618, 625, 623 rue gray, rue de theux, rue du brochet, rue de l'orient, rue de l'étang, chaussée de wavre, chaussée st.-pierre, place jourdan », ayant fait l'objet d'un arrêté de type « Loi 62 - Arrêté PM Tot » en date du 02/05/1984.

Motifs principal(aux) de l'enquête :

- dérogation à l'art.10 du titre I du RRU (éléments en saillie sur la façade).

L'enquête publique se déroule du 23/02/2026 au 09/03/2026.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 17 mars 2026, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- **en ligne** : <https://openpermits.brussels/>

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site etterbeek.brussels

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : urbanisme@etterbeek.brussels ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (urbanisme@etterbeek.brussels) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK **au plus tard le 09/03/2026** ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

A Etterbeek, le 02/02/2026

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,
Annick PETIT

Le Bourgmestre,
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.